

FRANCE TRAVAIL

Un sujet toujours plus complexe pour la Direction de Pôle emploi ! En effet, après plusieurs interpellations du CSEC, le projet lui sera enfin présenté le 14 novembre !!!!

En attendant, **une délégation du SNU sera reçue au Sénat le 27 octobre et défendra un service public de qualité pour les usagers et le personnel de Pôle emploi.**

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR V2

Ce n'est ni plus ni moins que la fameuse primette pour compenser une NAO indigente, et qui remplace cette année la prime Macron !

Qui pourra en bénéficier ? Tous les personnels privés et publics présents au 30 novembre 2022 ! Sans que cette fois, ces derniers en attendent le versement pendant 6 mois.

Combien ? Cette prime n'est pas imposable et ne donne pas lieu à cotisation pour la grande majorité des bénéficiaires. Le montant est donc celui indiqué ci-dessous.

Agents privés

- Le montant de la prime est fixé à 400 € pour les agents positionnés au niveau A, B et C de la classification.
- Il est fixé à 350 € pour les agents positionnés au niveau D et E de la classification.
- Il est fixé à 300 € pour les agents positionnés au niveau F, G, H et I de la classification.

Agents de droit public

- Le montant de la prime est fixé à 400 € pour les agents de catégorie 1 et 2 du statut.
- Le montant de la prime est fixé à 350 € pour les agents de catégorie 3 du statut.
- Le montant de la prime est fixé à 300 € pour les agents de catégorie 4 du statut.

Le montant de la prime est fixé pour un agent à temps plein présent pendant toute la période de référence.

Le SNU dénonce l'iniquité qui consiste à proratiser au temps de présence cette prime, ce qui est contraire à nos valeurs !

REMPLACEMENT FICHE LISA PAR FDS

Le nouvel outil sera plus accessible et plus simple d'utilisation, **nous invitons les agents à s'en saisir et ne pas hésiter à faire remonter TOUS les incidents !**



Les ELD doivent systématiquement imprimer toutes les fiches saisies et les mettre dans le registre de sécurité consultable sur chaque site. Surtout TOUS les représentants de proximité doivent y avoir accès et il doit être à jour, le SNU y veillera dans chaque lieu !

SOBRIÉTÉS ÉNERGÉTIQUES

Des bureaux chauffés à 19°C en hiver, voire 18°C les jours rouges (connus la veille via l'ORTE) pendant toute la journée, plus aucune source d'eau chaude dans les sanitaires ! Un seul point d'eau tiède dans les espaces restauration et encore si vous êtes plus de 50 ! Et pourtant cette même direction qui impose ces mesures drastiques prend des décisions bien frileuses sur les politiques de déplacement, bien loin de l'exemplarité !!!

Le SNU dénonce l'hypocrisie qui consiste, sous couvert de sobriété, à vouloir en réalité faire des économies de bout de chandelle, au détriment de la santé et du confort minimum des agents et une fois encore sur le dos de leur conditions de travail !

Pendant que nous chaufferons à 18° nos locaux pour accueillir nos publics et exercer nos missions, la direction étudiera comment éviter, dans des locaux qui pourtant lui appartiennent, les passoires thermiques tant ils sont mal entretenus et mal isolés !

Pendant qu'on culpabilise les agents sur des dépenses considérées comme superflues et qu'on leur demande d'utiliser de l'eau froide pour se laver les mains ou qu'on parle de supprimer les doubles écrans pourtant indispensables pour le confort minimal de travail, la direction explique qu'elle ne pourra pas cumuler prime transport et participation financière à l'utilisation du vélo !

Quel bel exemple ! Quelle belle incitation ! Quelle belle politique volontariste en matière de changement des mentalités pourtant prônée !

Quant aux vélos avec lesquels on nous incite à nous déplacer, la Direction en est encore au stade de faire l'inventaire des possibilités de parkings spécifiques sur les sites !!!

Et quelles propositions pour les territoires ruraux avec des distances étendues et un réseau de transports en commun quasi inexistant ? Aucune ! Rien ! Aucun projet même au stade embryonnaire !

Et que dire des recommandations inapplicables dans les DROM où les systèmes de refroidissement doivent être réglés pour se déclencher à 26°C en saison chaude au lieu de 24°C actuellement !

Le SNU s'inscrit pleinement dans une démarche écologique et écoresponsable face aux enjeux climatiques mais ne se trompe pas quand il voit dans ce projet, sous couvert d'exemplarité, uniquement culpabilité, hypocrisie et moyen d'économiser sur les conditions de travail des personnels et d'accueil de nos usagers !



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr